

## R12 - Fonds d'aide aux locataires et propriétaires occupants (FALPO) - Loire (42)

<b>OBJECTIF DU DISPOSITIF</b>	<p>Favoriser la réalisation de travaux visant au maintien dans les lieux des ménages en difficulté, éligibles au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, à la recherche d'une solution de logement durable dans le secteur privé, adaptée à leur situation, leurs ressources, et leur garantissant des conditions de vie décentes.</p> <p>Intervention possible également pour les travaux liés aux parties communes des copropriétés dégradées relevant d'OPAH spécifiques.</p>
<b>DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérage des familles par les travailleurs sociaux (TS) avec feuilles de saisine.</li><li>• Diagnostics techniques par le CALL (Centre d'Amélioration du Logement de la Loire) avec fiches retour au TS et information aux ménages des travaux possibles.</li><li>• Saisine des bailleurs pour accord et participation financière</li><li>• Montage technique et financier du dossier par le CALL.</li><li>• Demande d'aide financière par les TS.</li><li>• Passage en commission (DDASS, Conseil Général, EDF GDF, CAF).</li><li>• Suivi social par le TS en liaison avec le CALL.</li><li>• Visite de fin de travaux CALL + TS.</li></ul>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<p>Ménages en difficulté éligibles au PDALPD, dont les bénéficiaires du RMI avec contrat d'insertion portant sur le logement.</p>
<b>MÉCANISMES ET MONTANT DES AIDES</b>	<p>Le Fonds intervient sous forme de subvention en complémentarité de l'aide aux travaux subventionnés par l'ANAH.</p> <p>Le plafond maximal de ces deux aides est de 3 000 € dans la limite de 50 % de travaux subventionnables.</p> <p>Part à charge au minimum de 5 % à régler avant le démarrage des travaux.</p>
<b>CONDITION ADMINISTRATIVE D'OBTENTION</b>	<p>Passage en commission d'attribution départementale composée de représentants des partenaires du PDALPD et d'EDF GDF Services Loire.</p> <p>Elle est présidée par le Conseil Général de la Loire.</p>
<b>CONTACTS</b>	<p><b>Conseil Général de la Loire :</b> Vie sociale, Service de l'Insertion et du Logement : Mme Colette BARTHÉLÉMY - Tél. : 04 77 49 91 77</p> <p><b>Centre d'Amélioration du Logement de la Loire</b> (gestionnaire du Fonds) : Mme Dominique ESCOT - Tél. : 04 77 43 08 80</p>